

La polyphonie dans les récits de témoignage : le passé simple en concurrence avec le passé composé *¹

Il y a au moins deux manières de s'interroger sur la polyphonie textuelle. La première consiste à repérer les moyens linguistiques ou rhétoriques qui mettent en scène une polyphonie manifeste, un *polylinguisme*. Cela permet d'identifier la voix en relation avec son origine, cette relation étant inscrite dans la langue. Dans cette perspective, on étudie les textes à configuration complexe. C'est le cas du discours rapporté, du style indirect libre et de leurs versions rhétoriques dans les textes littéraires sur lesquels travaillent notamment les chercheurs de ScaPo-Lin. La multiplication des instances énonciatrices y est plus ou moins explicite. La polyphonie laisse ses traces dans la langue. Elle y est audible. Et puis, il y a une deuxième démarche, non pas moins intéressante du point de vue linguistique, qui consiste à rendre compte de la nature polyphonique d'un texte ou d'une séquence « monophonique » en apparence. Dans ce type de textes ou de séquences, la pluralité énonciatrice est réduite à une voix. Cette voix conduit le lecteur ou le destinataire à un sujet monolithique. Tel est souvent le cas, par exemple, des récits historiques, des textes scientifiques théoriques et, paradoxalement, des genres autobiographiques. La polyphonie peut y être moins audible car la configuration textuelle produit un aspect monophonique - le texte fait croire à une seule voix et, par conséquent, le lecteur identifie la voix d'une subjectivité responsable. Ce qui unit ces deux démarches, c'est le même principe théorique selon lequel tout texte, tout mode de discours est polyphonique. La polyphonie n'est pas

*¹ Je remercie vivement les participants du colloque sur la polyphonie textuelle organisé à la Maison des Sciences de l'Homme (Paris) par Helge Vidar Holm les 31 janvier et 1er février 2003. Lors de la discussion qui a suivi ma communication, j'ai notamment bénéficié des remarques constructives de Michel Olsen, Henning Nølke, Alain Rabatel, Gilles Philippe et Laurent Perrin. Dans cette version écrite, j'ai essayé de tenir compte de leurs observations en espérant ne pas les avoir trahies.

simplement un « effet » de sens, elle est constitutive de tout acte de parole. Nous sommes toujours plusieurs à énoncer ; notre destinataire est toujours pluriel.

Parmi les moyens proprement linguistiques responsables d'un effet de polyphonie linguistique, Henning Nølke et Michel Olsen insistent sur le passé simple. Ils y perçoivent un fait linguistique susceptible de représenter des voix ou des points de vue. Il y aurait un passé simple « subjectif » ou « subjectivé », notamment dans les emplois du DIL lorsque ce temps du passé est en alternance avec l'imparfait (2002 : 101). Les genres autobiographiques dits embrayés nous confrontent aussi à un emploi problématique du passé simple : bizarrement, ce temps, d'habitude réservé à la troisième personne et au récit historique, peut être adopté au sein de récits où il s'agit de rapporter des événements vécus, de récits rédigés à la première personne. En effet, dans les récits de témoignage², écrits ou retranscrits, nous trouvons le passé simple employé dans des contextes où il serait possible d'avoir, ou de continuer d'avoir, le passé composé. Le passé simple y est donc utilisé pour concurrencer le passé composé qui reste, bien entendu, le temps *majoritaire* dans les genres embrayés.

La concurrence du passé composé et du passé simple dans les contextes sémantiques proches est régulièrement problématisée dans les travaux linguistiques. Ce sont notamment des caractéristiques d'ordre aspectuel et pragmatique qui sont mises en avant et qui séparent les deux temps du passé. En se servant de ces distinctions, beaucoup essaient de déterminer pourquoi le passé composé et le passé simple, quoique interchangeables, provoquent des effets de sens bien différents.

² La raréfaction générale des première et deuxième personnes du passé simple, d'un côté, et leur persistance dans les genres autobiographiques, de l'autre, est signalée dans les grammaires du français moderne comme une légère contradiction : "dans la mesure où le passé simple s'est spécialisé comme temps du récit, il s'y emploie essentiellement à la troisième personne, qui n'implique pas l'énonciateur, à la différence des deux premières. Cependant, on rencontre le passé simple dans les récits littéraires à la première personne (mémoires, récits autobiographiques, ...) (Riegel et al, 1996, 305, souligné par M. V.-C.) "On a entendu à la télévision un ancien résistant énoncer au passé simple tout un récit autobiographique (...). Phénomène exceptionnel, mais significatif, de séparation complète entre le *je* de l'énoncé et le *je* de l'énonciation" (Arrivé et al., 1986, 480, souligné par M. V.-C.).

Des exemples particulièrement éclairants ont été relevés et commentés, notamment par A. Vassant (1981), D. Leeman-Bouix (1994) et Touratier (1996). C'est le cas notamment d'un bel exemple de Saint-Exupéry :

(1) J'ai besoin d'un mouton; Dessine-moi un mouton.

Alors j'ai dessiné.

Il regarda attentivement, puis :

Non ! Celui-là est déjà très malade, fais-en un autre.

Je dessinai :

Mon ami sourit gentiment, avec indulgence :

-Tu vois bien ... Ce n'est pas un mouton. »

(Saint-Exupéry, *Le Petit Prince*, II.)

L'alternance des deux formes verbales y est expliquée en termes stylistiques : dans le récit relatant des faits passés, « le passé simple peut être la forme marquée par rapport au passé composé » (Touratier 1996 :151). Le passé simple établit alors « une distanciation narrative » et présente le procès comme un événement « objectivé » (Leeman-Bouix 1994 :160), tandis que le passé composé tend à marquer des faits passés qui se rattachent au vécu du locuteur sans pour autant être obligatoirement en relation directe avec le moment présent (Touratier 1996 :151).

On ne peut qu'être d'accord avec ces effets de sens mais il n'est pas facile de justifier cette « distance par rapport aux événements », comme le dit aussi la tradition grammairienne (Riegel 1996 :305), ou cette « objectivation de procès » rejetés dans l'histoire (Touratier 1996 :151). Il n'est pas facile de donner une interprétation valable ni au niveau du prédicat lorsque le verbe au passé simple se combine avec la première personne, ni dans une perspective textuelle, en dehors des contextes proprement littéraires - dans les genres embrayés, en particulier.

Les données relatives à l'histoire du français convergent avec les données des approches synchroniques et apportent quelques réponses. Il est connu que le passé simple disparaît progressivement de l'usage oral à partir du 12^e siècle³. Une étude de Philippe Caron et Yu Chang Liu montre qu'au 17^e siècle, le passé simple se spécialise pour certains emplois dans *la littérature épistolaire* où le

³ Certaines grammaires notent que cette disparition commence dès l'ancien français (Riegel et alii, 304).

passé composé est, bien évidemment, le temps majoritaire. Caron et Liu notent que le passé simple y est presque systématiquement employé avec les adverbes comme *hier*, *le lendemain* et *la veille*. Néanmoins son retrait est significatif et il continue au 18^e et au 19^e. Son emploi dans les genres autobiographiques est drastiquement réduit et le passé composé a presque le monopole (Caron, Liu 1999 : 46).

L'originalité de la démarche de Caron et Liu consiste à rapprocher le plan du récit historique et le plan du discours. La conclusion de leur étude, qui est centrée sur l'examen des adverbes accompagnant les deux temps grammaticaux, est que les genres embrayés de la période du français classique nous laissent la trace d'un passé simple renvoyant, je cite, « à des procès passés *ressentis* par le locuteur comme appartenant à un temps révolu » (Caron, Liu 1999 : 48). Le récit de témoignage représente aussi un genre embrayé. A la différence du genre épistolaire, il se définit par ce que l'on appelle, la certification autobiographique : le locuteur authentifie ses dires par son expérience personnelle. C'est fondamentalement un récit dans lequel le rapport à soi se constitue au travers du rapport à son passé. Comment expliquer le passé simple à côté du passé composé dans un tel contexte ? Pourquoi le frottement de ces deux temps persiste-t-il dans les modes de discours où le passé simple, si l'on prend l'histoire au pied de la lettre, devrait disparaître complètement ? De plus, le passé simple peut constituer, dans ce type de récits et à l'époque moderne, des séquences narratives entières, auquel cas il est en alternance avec l'imparfait :

(2) Quelques soldats *vinrent* nous séparer : les hommes d'un côté, les femmes et les enfants de l'autre. Lorsque cette répartition *eut* lieu, j'étais à côté de madame Rousseau,

la sous-directrice de l'école des garçons. Elle avait un fils handicapé de forte corpulence qui fut mis dans le groupe des hommes. Elle *parlementa* quelques instants avec un soldat qui *accepta* finalement de mettre l'enfant dans le groupe des femmes. R. Hébras, *Oradour-Sur-Glane. Le drame heure par heure*, p. 17.⁴

Les données qu'apportent Caron et Liu coïncident avec les données de notre corpus également à propos de la catégorie de la personne. « Un regard rétrospectif sur le français classique pourrait faire penser que les passés simples s'imposent surtout à la troisième personne. Or il n'en est rien. Nos comptages sont formels : personnes ou non-personnes sont également présentes avec le passé simple » (Caron, Liu 1999 : 43). Tout comme dans les récits de témoignage. Mais la conclusion que les auteurs tirent de ces données est, de notre point de vue, surprenante : il n'y a pas de corrélation entre le passé simple et *le choix* de la personne grammaticale. Donc ce choix de la personne ne ferait pas partie du problème. Les auteurs se concentrent alors sur l'emploi des localisateurs, sur les adverbes de temps et par conséquent, sur les distinctions concernant le mode temporel des procès. Ils laissent la problématique de la personne de côté. Or, nous sommes obligés d'insister sur l'importance du rapport entre le temps verbal et la personne du verbe pour une raison évidente : quelle catégorie peut être plus concernée par le temps, dans un mode de discours autobiographique, sinon la catégorie de la personne ?

Certes, il n'y a pas de corrélation entre *le choix* de la personne *grammaticale* et le passé simple. Mais, compte tenu de l'emploi du passé simple dans les contextes polyphoniques, il est possible de dire qu'il y a peut-être corrélation entre le passé simple et la configuration vocale du sujet du discours, ce qui, dans un récit embrayé, affecte nécessairement la personne grammaticale du verbe dans laquelle se présente le sujet. Cette corrélation est moins patente lorsqu'il s'agit de confronter, dans un genre embrayé, *la première personne* du passé simple à *la troisième personne* du passé simple (1^{ère} pers. + P. simple vs. 3^{ème} pers. + P.

⁴ Nous renvoyons ici à trois ouvrages publiés à la même période. Le passé simple n'y est pas représenté d'une manière égale. Il est rarement utilisé dans D.D. Amrane-Minne : *Des femmes dans la guerre d'Algérie*, Paris, Karthala, 1994, occasionnellement dans *Paroles de Poilus*, Librio, Radio France, 1998, et souvent dans R. Hébras, *Oradour-Sur-Glane. Le drame heure par heure*, Editions C.M.D. et R. Hébras 1992.

simple) que lorsqu'il s'agit de confronter le *je* autobiographique *du passé simple* au *je* autobiographique *du passé composé*.

Le problème semble donc complexe. Si le passé simple est en concurrence avec le passé composé à propos d'un sujet autobiographique, ils devraient être aussi en concurrence par rapport à l'imparfait avec lequel ils alternent. Comme le passé simple et le passé composé se distinguent avant tout du point de vue de l'aspect, il est à supposer, avant tout, que les deux temps exploitent différemment les propriétés aspectuelles de l'imparfait. Leur concurrence se situerait donc simultanément sur deux plans : elle concerne le sujet autobiographique et le rapport à l'imparfait.

1. Alternance temporelle passé composé/imparfait : l'idée de continuité

Du point de vue des théories guillaumiennes, l'imparfait est un temps analytique : il sectionne intérieurement l'image verbale. Son aspect sécant a pour conséquence l'ouverture d'une perspective qui s'étend de la partie accomplie du procès à sa partie inaccomplie⁵. D'où les propriétés visuelles classiques que l'on associe à l'imparfait : « *vision sécante* » (Guillaume 1965 :62), « *vision du monde* » (Wilmet 1997 : 406), « *arrêt sur image* » (Klum 1961 :188) ou « *la caméra qui zoome sur un détail* » (Berthonneau, Kleiber 1998 : 56). Il est évident que ces expressions dans le contexte des récits de témoignage prennent toute leur importance : la thèse de l'aspect sécant de l'imparfait, associée à son caractère tensif peut être un argument fécond pour affirmer l'idée selon laquelle l'imparfait permet d'instituer un regard interne au procès. Cette visibilité, due aux propriétés aspectuelles de l'imparfait, peut être tenue comme étant à l'origine de l'effet de réalité que l'on attribue plus ou moins explicitement à l'imparfait : « l'image verbale se présente comme *réellement* arrivée (Guillaume 1965 : 62) ; « dans l'emploi de rupture (...), l'événement à l'imparfait a *effectivement* eu lieu » (Berthonneau, Kleiber 1999 : 130). C'est fondamental dans le contexte du récit de témoignage où l'imparfait est associé notamment aux prédicats statiques : l'imparfait permet de saisir le procès « en cours » de déroulement (sa continuité) et de l'intérieur. Si ce procès ou cette situation sont identifiés comme *effectifs*,

⁵ En termes guillaumiens, cette perspective existe "de réalité à devenir et vice versa" (Guillaume 1965, 62).

c'est parce qu'ils sont mis en perspective. En effet, il serait possible de rajouter, à la fin des énoncés comportant des situations à l'imparfait, un commentaire implicite du type *vous imaginez la situation!* ou *tu vois le topo !*, comme dans nos exemples (3a) et (4a) :

(3) Après avoir traîné pendant quelques semaines à Strasbourg et aux alentours, à faire des exercices de tir, des marches forcées, des revues sans fin, nous avons soudain reçu le 26 ou le 27 août, l'ordre du départ ; en une demi-heure, tout le monde était en ordre de marche. Pour où ? Personne n'en savait rien. On nous a chargé, ou bien nous sommes montés nous-mêmes, corps, biens et chevaux sur un train et nous voilà partis dans la nuit sombre. Au petit matin, nous sommes descendus dans une gare (...). *Paroles de Poilus*, 19.

(3a) Après avoir traîné pendant quelques semaines à Strasbourg et aux alentours, à faire des exercices de tir, des marches forcées, des revues sans fin, nous avons soudain reçu le 26 ou le 27 août, l'ordre du départ ; en une demi-heure, tout le monde était en ordre de marche. Pour où ? Personne n'en savait rien. (*Vous imaginez la situation !*) On nous a chargé, ou bien nous sommes montés nous-mêmes (...).

(4) En 1954, nous habitions avec la famille de mon oncle maternel. Les deux soeurs, les maris, les enfants, tout le monde s'entendait très bien. Mais il y a eu la scission FLN-MNA, mon oncle, ancien messaliste, était MNA, mon père et mes frères FLN. C'était des histoires d'hommes, on parle beaucoup de politique entre hommes. (...) Et puis un jour, un de mes oncles a tiré sur mon frère ...Il l'a raté. Mon père a piqué une crise de rage. Alors là ma mère s'y est mise. (...) On s'est séparé et la scission FLN-MNA a entraîné la scission de la famille, 79

(4a) En 1954, nous habitions avec la famille de mon oncle maternel. Les deux soeurs, les maris, les enfants, tout le monde s'entendait très bien. (*Vous imaginez la situation !*) Mais il y a eu la scission FLN-MNA, mon oncle, ancien messaliste, était MNA, mon père et mes frères FLN. C'était des histoires d'hommes, on parle beaucoup de politique entre hommes. (*Vous imaginez la situation!*) (...) Et puis un jour,

Néanmoins, cette démarche soulève un autre problème qui est de savoir quelle est cette subjectivité dont on a l'impression d'entendre la voix depuis l'intériorité du procès et qui invite à imaginer la situation, à savoir, son scénario. Il est connu que l'imparfait dénote un procès situé *hors* de l'actualité présente du locuteur (Riegel 1996 : 305). C'est pourquoi cette subjectivité ne peut pas concerner le locuteur. L'imparfait situe dans le passé sans faire apparaître une subjectivité énonciatrice, mais ce temps verbal anticipe, en quelque sorte, la réponse d'un interlocuteur/lecteur externe : celui-ci est susceptible d'agir comme s'il entendait

une voix qui lui parlait au nom du locuteur. A l'entendre, il est donc poussé à imaginer la situation comme s'il voyait le procès en cours se rapprocher de lui. Ainsi, l'intériorité d'une situation ou d'un procès situé dans le passé vient se poser progressivement sous l'oeil du destinataire. Parce qu'il *fait croire* à une voix venant de l'intériorité d'un procès ou d'une situation situés dans le passé, l'imparfait permet de créer une illusion de réalité : le destinataire a l'impression de suivre des yeux le déroulement d'un procès ou la continuité d'une situation et d'avoir lui-même accès au passé. C'est pourquoi il serait possible d'imaginer un véritable dialogue implicite à la fin des énoncés comportant des situations à l'imparfait, du type *vous imaginez la situation ! - Je vois!* Cet ajout anticipe, en quelque sorte, la réponse du destinataire à ce qu'il imagine entendre :

(3b) Après avoir traîné pendant quelques semaines à Strasbourg et aux alentours, à faire des exercices de tir, des marches forcées, des revues sans fin, *nous avons soudain reçu* le 26 ou le 27 août, l'ordre du départ ; en une demi-heure, tout le monde était en ordre de marche. Pour où ? Personne n'en savait rien. (*Vous imaginez la situation ! - Je vois.*) On nous *a chargé*, ou bien *nous sommes montés* nous-mêmes (...).

(4b) En 1954, nous *habitons* avec la famille de mon oncle maternel. Les deux soeurs, les maris, les enfants, tout le monde *s'entendait* très bien. (*Vous imaginez la situation ! - Je vois !*) Mais il y *a eu* la scission FLN-MNA, mon oncle, ancien messaliste, était MNA, mon père et mes frères FLN. C'était des histoires d'hommes, on parle beaucoup de politique entre hommes. (*Vous imaginez la situation ! - Je vois !*) (...) Et puis un jour, Le passé composé n'a pas de pouvoir visuel car son aspect est extensif et éveille dans l'esprit, selon Guillaume, « le déroulement d'une séquelle de l'image verbale », une situation résultante qui est la suite dans le temps d'un acte ou d'un état antérieur. Cette situation résultante n'ouvre pas de perspective et ne permet pas la visibilité du procès. Elle se réduit à un point de vue situé *au-delà* du verbe. Par conséquent, le procès (événement, acte) auquel le verbe renvoie est envisagé à distance. Mais justement, grâce à ce point au-delà du verbe, les événements ou actes au passé composé sont, comme on l'a montré, donnés non seulement comme inscrits dans le vécu du locuteur, mais aussi dans une actualité partagée entre le locuteur et son destinataire. D'où une relation établie entre le point de l'événement et le point de l'énonciation, perçue aussi comme une distance qui s'introduit entre le temps raconté et le temps du raconter (Brès 1994 :132). La morphologie du passé composé le confirme en quelque sorte : un auxiliaire

tampon est inséré entre un moment d'actualité et le procès même (Wilmet 1997 : 373). Avec le passé composé, il s'agit d'une distance entre deux repères dans le temps *et* d'une relation entre deux réalités, entre une temporalité énonciative et le temps de l'énoncé.

Ainsi, la temporalité exprimée par les formes verbales combinant ou alternant l'imparfait et le passé composé met à profit les propriétés aspectuelles et énonciatives des deux temps du passé et introduit une variation de saisie. Les procès au passé composé sont présentés comme accomplis, mis à distance et envisagés de l'extérieur. Ils sont souvent représentés par les verbes d'action, verbes de mouvement ou verbes transitifs, dotés d'un sujet humain (*recevoir, charger, tirer, etc.*), presque systématiquement accompagnés d'indications temporelles marquant la ponctualité (*soudain, un jour, à 8 heures*) ou un intervalle borné (*pendant trois jours, une semaine*), mais aussi d'indicateurs non déictiques (*le lendemain*) qui renforcent la valeur aoristique du passé composé et une prise de distance par rapport au passé des procès. Les procès exprimés à l'imparfait sont envisagés de l'intérieur du passé. Ils sont présentés, en principe, comme imperfectifs. Ces procès sont représentés souvent par des verbes de sens statique (verbes d'état ou de modalité, constructions verbales dénotant des existences). Ils expriment des situations ou des activités naturelles de la personne sur lesquelles il n'est pas possible d'agir de l'extérieur (*habiter, s'entendre, savoir*). Ces verbes favorisent un sujet de caractère humain qui ne se laisse pas détacher de l'intériorité du procès, exprimé par le verbe : ce sujet en est sémantiquement dépendant. Cela explique pourquoi il n'y figure jamais comme un agent responsable en toute connaissance de cause du déroulement du procès. Grâce à de telles caractéristiques des prédicats, la séquence se voit dotée d'un double rapport au passé. Un lien spécifique est établi entre l'intériorité du sujet par rapport au procès et l'extériorisation de ce sujet. Dans ce cas, l'intériorité attribuée aux procès à l'imparfait a les propriétés d'un lieu. Mais cette intériorité est une intériorité « sans locuteur ». Elle a une double fonction. D'une part elle crée la position (le lieu) que viendra occuper la subjectivité du locuteur impliqué par le passé composé. De ce point de vue, l'alternance imparfait/passé composé assure la continuité du sujet de l'expérience et de l'expérience elle-même, en articulant les situations dans lesquelles se trouvent les personnes. D'autre part, l'intériorité de l'imparfait appelle le regard d'un spectateur-complice qui se représente les

situations. L'alternance imparfait/passé composé anticipe ainsi la relation inter-subjective entre le locuteur et son destinataire.

2. Alternance temporelle passé simple/imparfait : l'idée de discontinuité

L'exemple (5) permet de percevoir le rapport entre les passés simples et les procès à l'imparfait comme une série de passés simples interrompue à deux reprises :

(5) Quelques soldats *vinrent* nous séparer : les hommes d'un côté, les femmes et les enfants de l'autre. Lorsque cette répartition *eut* lieu, j'étais à côté de madame Rousseau, la sous-directrice de l'école des garçons. Elle avait un fils handicapé de forte corpulence qui *fut* mis dans le groupe des hommes. Elle *parlementa* quelques instants avec un soldat qui *accepta* finalement de mettre l'enfant dans le groupe des femmes. R. Hébras, *Oradour-Sur-Glane. Le drame heure par heure*, p. 17.

Le verbe *être*, verbe d'état par excellence et le verbe *avoir* imposent un rapport intrinsèque d'identité :

(5a) Quelques soldats *vinrent* nous séparer : les hommes d'un côté, les femmes et les enfants de l'autre. Lorsque cette répartition *eut* lieu, je **fus* à côté de madame Rousseau, la sous-directrice de l'école des garçons. Elle **eut* un fils handicapé de forte corpulence qui *fut* mis dans le groupe des hommes. Elle *parlementa* quelques instants avec un soldat qui *accepta* finalement de mettre l'enfant dans le groupe des femmes.

La séquence se présente nécessairement comme une temporalité alternante. Pour que la séquence soit entièrement au passé simple et qu'une temporalité linéaire ait lieu, il suffit de remplacer les verbes d'état par les verbes d'action dénotant des procès susceptibles d'atteindre leur terme ou de représenter, à l'aide du passé simple, une durée bornée tout en sélectionnant un sujet plutôt agentif :

(5b) Quelques soldats *vinrent* nous séparer : les hommes d'un côté, les femmes et les enfants de l'autre. Lorsque cette répartition *eut* lieu, je *me mis* à côté de madame Rousseau, la sous-directrice de l'école des garçons. Elle *regarda avec inquiétude son* fils handicapé de forte corpulence qui *fut* mis dans le groupe des hommes. Elle *parlementa* quelques instants avec un soldat qui *accepta* finalement de mettre l'enfant dans le groupe des femmes.

Ces transformations font apparaître une même tendance que partagent une temporalité linéaire et une temporalité alternante : dans les deux séquences, dans (5) et dans (5b), la catégorie de la personne ne semble pas avoir d'incidence sur la relation entre le sujet et le verbe. C'est le statut agentif ou non agentif du sujet

qui reste un trait pertinent. Néanmoins, dans la mesure où l'alternance passé simple/imparfait se présente comme une alternance de prédicats dynamiques et statiques et, par conséquent, comme l'alternance des sujets agentifs et non agentifs, la catégorie de la personne pourrait être, dans certaines conditions, concernée. Il s'agit maintenant de faire apparaître ces conditions textuelles.

2. 1. *Sujet anaphorique : il, elle+imparfait / il, elle+ passé simple*

Quoique proches d'un point de vue aspectuel, l'imparfait et le passé simple s'opposent du point de vue de la forme de visée. La vision sécante de l'imparfait qui sectionne l'image verbale intérieurement s'oppose à la visée non sécante du passé simple. L'alternance de ces deux temps du passé se définirait donc comme l'alternance des procès à perspective et des procès à perspective zéro (Guillaume 1965 : 67), alternance des procès non limités et des procès présentés comme délimitables, orientés vers leurs termes finaux (Riegel 1996 : 303). De plus, les interprétations anaphoriques de l'imparfait précisent la nature de sa dépendance référentielle : l'imparfait s'appuie sur un autre temps pour localiser la situation dans le temps. Ainsi, l'interprétation de l'imparfait et du passé simple, dans (5c) :

(5c) Quelques soldats *vinrent* nous séparer : les hommes d'un côté, les femmes et les enfants de l'autre. Lorsque cette répartition *eut* lieu, j'étais à côté de madame Rousseau, la sous-directrice de l'école des garçons.

suit l'approche anaphorique-méronomique selon laquelle l'imparfait dans l'exemple : *Jean attrapa une contravention. Il pleuvait.* présente « pleuvoir » comme un ingrédient de cet espace spatio-temporel où a lieu la contravention et invite « à construire une relation entre le tout et la partie » (Berthonneau, Kleiber, 1998 : 55). L'imparfait relie la situation « être à côté » à son antécédent temporel « cette répartition eut lieu » au sens où cette situation se détache d'un tout⁶. Néanmoins, cette explication est centrée sur l'imparfait et n'éclaire pas assez la

⁶ L'approche strictement temporelle de Molendijk n'accorde pas à l'antécédent le statut d'un tout. L'antécédent est perçu comme une situation présupposée ou impliquée (1996, 115). Le but de nos remarques n'est pas de trancher entre une approche anaphorique méronomique de l'imparfait et une approche anaphorique strictement temporelle. On ne peut que tenir compte humblement des résultats auxquels les auteurs sont parvenus eux-mêmes et aux discussions instructives auxquelles les amène leur travail sur l'imparfait. Nous évoquons leurs travaux pour justifier la pertinence de notre analyse.

spécificité du passé simple. Or le passé simple n'est pas employé seulement dans le cadre d'une relation anaphorique avec l'imparfait. Si l'on étudie le rapport entre l'imparfait et le passé simple antécédent *dans le texte* et non seulement dans les rapports individuels *entre les phrases*, on doit situer la relation temporelle et conceptuelle qu'établit l'imparfait avec son antécédent dans une temporalité concernant *toute* une séquence. Que l'imparfait soit envisagé comme un temps méronomique ou comme un temps anaphorique de simultanéité globale (Molendijk 1996 : 115), la relation que l'imparfait établit avec le passé simple antécédent est elle-même en relation avec d'autres procès au passé simple ⁷. Dans une perspective textuelle, la co-habitation du passé simple et de l'imparfait ne s'interprète pas toujours en termes de relation anaphorique.

Le passé simple n'est pas un temps anaphorique : il n'exprime pas de dépendance temporelle. C'est pourquoi, le procès dans *Elle parlait quelques instants avec un soldat* qui se situe à droite des situations à l'imparfait, ne fait pas partie de la relation temporelle et conceptuelle que celles-ci établissent avec leurs antécédents. Le procès au passé simple ne « s'y accroche » pas. Le procès *Elle parlait quelques instants avec un soldat* ne s'accroche pas à la relation établie entre, d'une part, *Quelques soldats vinrent nous séparer (...) et/ou lorsque cette répartition eut lieu* et, d'autre part, *j'étais à côté (...) et elle avait un fils (...)*. C'est pourquoi il est possible de dire que les passés simples dans *cette répartition eut lieu* et dans *Elle parlait quelques instants avec un soldat* n'entrent pas dans le même type de rapport avec les situations à l'imparfait *j'étais à côté de madame Rousseau (...)* et *Elle avait un fils handicapé*. Rien d'étonnant puisque les situations à l'imparfait sont dans une relation anaphorique par rapport à l'espace temporel des énoncés qui les *précèdent*. Il n'en va pas de même quand on vise le rapport entre les situations à l'imparfait et l'espace temporel des

⁷ Nous ne pouvons développer ici l'argumentation qui conteste l'idée du texte comme un enchaînement de phrases. Notre approche est "holistique", comme disent les herméneuticiens. Pour rappeler un des passages les plus éclairants de Benveniste sur la question : "Le message ne se réduit pas à une succession d'unités à identifier séparément ; ce n'est pas une addition de signes qui produit le sens, c'est au contraire le sens (l'intenté) conçu globalement, qui se réalise et se divise en "signes" particuliers, qui sont les mots" (1974 : 263).

énoncés qui leur *succèdent*. Il ne peut pas en aller de même car le passé simple déclenche une nouvelle localisation à un moment de la chronologie « objective » sans devoir s'appuyer sur une indication chronologique explicite. Par conséquent, c'est toujours une situation à l'imparfait qui s'accroche à un procès au passé simple pour pouvoir s'en détacher et introduire une mise en perspective.

Lorsque les procès au passé simple suivent la/les situation(s) à l'imparfait, le passé simple produit « une remise à niveau ». Avec *Elle parlementa*, le sujet est le même que dans *elle avait un fils*, mais l'antécédent n'est pas repris, dans les deux cas, sur le même niveau textuel. Il y a donc un changement de niveau textuel. Par conséquent, il n'y a pas de continuité entre l'intériorité d'un état passé et l'extériorité des positions énonciatives. La mise en perspective que caractérise une situation ou un état à l'imparfait est suspendue au profit d'une remise à niveau provoquée par le passé simple. Comme le passé simple introduit un nouveau repère temporel, il est inapte à maintenir l'intériorité de l'état à la personne exprimée à l'imparfait. D'ailleurs, *Elle parlementa* se démarque des états à l'imparfait car le verbe *parlementer* est un verbe d'action et non pas un état. Ainsi, la particularité de cette séquence réside dans l'association du même sujet anaphorique à deux temps verbaux dont l'un est anaphorique, marquant un prédicat statique – *elle avait un fils* – l'autre non-anaphorique, marquant un prédicat dynamique – *Elle parlementa*. En d'autres termes, malgré une chaîne anaphorique par excellence, établie grâce à un sujet anaphorique doté d'un antécédent (*madame Rousseau, elle avait(...)* et *elle parlementa*), il se produit, paradoxalement, une discontinuité dans la continuité thématique de la séquence : le référent de l'antécédent est repris par deux occurrences du même anaphorique sur deux niveaux textuels différents. Le référent se voit partagé entre deux niveaux textuels car le passé simple, appliqué à un verbe d'action, impose au sujet anaphorique le statut d'un (nouveau) thème. Par conséquent, l'énoncé *Elle parlementa* rejoint le niveau textuel de l'énoncé *Quelques soldats vinrent nous séparer*. Lorsque le passé simple succède à la relation anaphorique que l'imparfait établit avec son antécédent, il fait soulever, en quelque sorte, le sujet du verbe en détachant le référent de l'antécédent de l'intériorité dans laquelle celui-ci est repris par le même anaphorique, mais associé à l'imparfait. L'imparfait est appliqué à un verbe d'état qui établit un rapport d'intériorité à la personne, en l'occurrence, une relation de possession. Il est donc évident que le passé simple

associé à un sujet anaphorique (pronom personnel de 3^{ème} personne) agit sur le rôle que le référent de ce sujet a dans la progression thématique du texte. Dans certaines conditions, il affecte alors la personne du verbe.

Ce n'est, bien évidemment, pas le cas de l'imparfait. La relation que l'imparfait établit avec un procès au passé simple antécédent ne fait pas apparaître ce type d'incidence. L'imparfait est indifférent à la catégorie de la personne, comme le montre notre exemple : *j'étais à côté, elle avait un fils*. Mais l'imparfait y est associé aux états. Les états proprement dits imposent une intériorité à la personne et ne se prêtent pas à un contrôle extérieur (Leeman-Bouix 1994 : 127). Ils ne supposent ni agent, ni changement. Ils s'associent à l'imparfait car c'est un temps susceptible de présenter la continuité d'une situation ou d'un état de l'intérieur. D'ailleurs, c'est ainsi que l'imparfait définit une propriété. C'est pourquoi l'imparfait fait obstacle à ce que le référent de son sujet soit propulsé au même niveau textuel que le référent du sujet du passé simple. C'est particulièrement sensible dans le contexte où les deux temps verbaux sont associés au verbe *être* : *j'étais à côté, elle avait un fils / cette répartition eut lieu*. Le sujet de l'imparfait ne peut pas rejoindre le statut thématique qu'a le sujet associé au passé simple, comme dans *cette répartition eut lieu* ou/et *Elle parlementa*. Dans ce contexte, ce sujet ne peut représenter qu'un sous-thème :

(5d) Quelques soldats *vinrent* nous séparer : les hommes d'un côté, les femmes et les enfants de l'autre. Lorsque cette répartition *eut lieu* (T1), *j'étais* à côté de madame Rousseau, la sous-directrice de l'école des garçons. Elle *avait* (sous-thème) un fils handicapé de forte corpulence qui *fut* mis dans le groupe des hommes.

Elle parlementa (T2) quelques instants avec un soldat (...)

On parlementa (T2) quelques instants avec un soldat (...)

(5e) Lorsque cette répartition *eut lieu* (T1), *j'étais* à côté de madame Rousseau, (...). Elle *avait* un fils (...)

** (T2) Elle *parlementait*, voyait arriver le pire.

(5f) Quelques soldats *vinrent* (T1) nous séparer : les hommes d'un côté, les femmes (...). Lorsque cette répartition *eut lieu*, *j'étais* à côté de madame Rousseau, (...). Elle *avait* un fils (...)

** (T2) Le jeune homme *semblait terrifié, pleurait*.

L'anaphorique *elle* dans *Elle parlementa* est supposé maintenir l'intériorité de l'état à la personne : *elle avait – elle* (...). Or avec le passé simple, ce n'est pas possi-

ble. En tant que thème, son sujet se distancie forcément de cette intériorité à laquelle oblige un état de possession, exprimé à l'imparfait *elle avait un fils*. Autrement dit, si le passé simple implique un décalage par rapport à cet imparfait, c'est parce qu'il fait changer le statut pour son sujet dans la continuité thématique du texte. Avec ce passé simple, le référent de l'antécédent est repris à un autre niveau textuel qu'avec l'imparfait *elle avait un fils*. D'où une discontinuité référentielle pour le sujet du verbe représenté par un pronom personnel de la 3^{ème} personne. C'est pourquoi le passé simple donne l'impression de fournir une vue externe au *procès*, alors qu'une toute autre relation est concernée par le mouvement d'extériorisation. Il s'agit de la relation qu'entretient le sujet du verbe avec la catégorie de la personne.

2. 2. *Sujet anaphorique / sujet déictique : il, elle+imparfait / je+ passé simple*
L'interprétation change nettement lorsque le passé simple est associé à la 1^{ère} personne :

(6) Ma surprise fut grande de me trouver encore vivant. *Je me dirigeai* vers une petite porte au fond de la grange que *j'ouvris*. *Elle donnait* sur une courette sans issue. *Je revins* sur mes pas en évitant le feu qui se généralisait pour me diriger vers une autre porte en face. *Elle donnait* sur une étable obscure. *J'aperçus* une ombre à l'opposé (...) R. Hébras, *Oradour-Sur-Glane. Le drame heure par heure*, p. 21

L'alternance temporelle *passé simple/imparfait* est, dans (6), presque systématiquement conjointe à l'alternance personnelle *première personne/troisième personne*. Les « remises à niveau », introduites par le passé simple dans *Je revins sur mes pas (...)* et dans *J'aperçus une ombre (...)* sont clairement signalées car le décalage de niveau entre la relation anaphorique (que l'imparfait établit avec son antécédent) et le passé simple à droite s'accompagne ici d'un changement de sujet : il s'agit de deux pronoms de deux personnes différentes renvoyant à deux référents distincts. La remise à niveau est donc plus significative car le sujet déictique fait intervenir la temporalité énonciative dans le récit et, par conséquent, augmente la distance qui sépare le locuteur et une personne-objet de discours, située au passé, associée à l'imparfait. Pas de continuité thématique dans la séquence. Néanmoins, la séquence met en évidence une association conséquente du pronom personnel de la première personne au passé simple. L'alternance *je + passé simple / elle + imparfait // je+passé simple* est répétée à la manière d'un

parallélisme syntaxique. Le rapport entre les énoncés met en évidence une distinction nette des personnes : le sujet et la non-personne sont séparés par leurs rôles dans le texte. En revanche, le sujet du passé simple se voit pris dans un double rapport au temps : à cause de son caractère déictique, il désigne le locuteur ; en même temps, à cause du verbe au passé simple, la personne désignée se voit inscrite dans un passé sans aucune relation avec le présent. D'où le caractère problématique du locuteur puisqu'il désignerait un sujet parlant coupé de tout acte de parole.

Dans les récits à la première personne, la propriété de chaque occurrence de *je* est de renvoyer à une base strictement locale et de faire chaîne avec toute occurrence de *je* (Corblin 1995 : 199). Le passé simple qui déclenche toujours un acte d'inscription dans le temps inscrit le référent du sujet du verbe dans le passé. Comme il introduit forcément un sujet-thème et que *je*, comme tout déictique, isole un référent, le locuteur se voit renouvelé, à chaque occurrence de *je*, dans son double statut : à chaque fois qu'il est inscrit dans le passé, c'est à un moment postérieur par rapport à l'occurrence précédente et, à chaque fois qu'il est inscrit, il s'impose comme thème. Dans (6), le sujet du passé simple est en décalage par rapport à soi et divisé intérieurement. D'où la discontinuité de la personne, située à la fois dans le texte et à l'intérieur même du sujet. C'est pourquoi la « remise à niveau » est impossible avec la première personne. Il semble donc que c'est précisément cette association d'un temps verbal non anaphorique, inapte à maintenir un rapport intérieur au procès et du pronom personnel de la 1^{ère} personne, inapte à assurer la continuité thématique du texte, qui présente le sujet, thème de cette séquence, comme intérieurement divisé, non identique à soi. Force est donc de constater que le passé simple agit sur la personne du sujet du verbe : associé à un sujet anaphorique - pronom personnel de troisième personne - il marque la *discontinuité* de la personne qui est porteuse de la continuité thématique dans le texte, comme dans (5). Associé à un sujet déictique - pronom personnel de première personne - il marque la *discontinuité du sujet et sa division interne*, comme dans (6).

La suite de la séquence atténue la discontinuité de la personne :

(7) *Je la refermai, effrayé, et gagnai une autre cour car j'ignorais si l'ombre entraperçue était celle d'un Allemand ou d'un Français. J'entendis des voix. Je m'arrêtai pour écouter.*

C'était des Français à l'accent limousin. *Je m'avançai* malgré tout avec prudence et *je vis* quatre de mes camarades (...).

D'ailleurs, le fait que l'imparfait soit associé, cette fois-ci, à un sujet déictique ne change en rien son propre pouvoir anaphorique. L'imparfait n'agit pas sur la personne du sujet du verbe. Ce qui change, c'est l'écart entre les niveaux textuels : le procès à l'imparfait *j'ignorais* et le procès au passé simple *J'entendis des voix* ont le même sujet. Mais ni le verbe *ignorer*, ni le verbe *entendre*, verbe de perception, ne permettent que le référent du sujet qu'ils sélectionnent soit dissocié du procès qu'ils dénotent. Ce qui importe, c'est que, dans les deux cas, il s'agit d'un sujet non agentif et d'un rapport interne du sujet au procès. En ce sens ces prédicats se rapprochent de la staticité que l'on associe normalement aux états. Ce sujet est représenté par la première personne dont la particularité est de renvoyer, à chaque occurrence, à la même base référentielle. C'est pourquoi l'écart entre les niveaux textuels est ici moins important que dans (6) où l'alternance temporelle est conjointe à l'alternance personnelle. L'idée de discontinuité de la personne est moins explicite dans (7).

Il est clair que le rapprochement morphologique et aspectuel entre le passé simple et l'imparfait mais aussi leur forte dissemblance du point de vue de la forme de visée marquent leur alternance dans le texte au sens où les deux temps verbaux n'ont pas les mêmes incidences sur la personne du verbe. L'imparfait est indifférent à la catégorie de la personne ; son pouvoir dans l'enchaînement des phrases réside dans la constitution des relations anaphoriques. Dans les rapports entre procès et du point de vue de la progression thématique du texte, il fonctionne rétroactivement. Le passé simple, en revanche, affecte la catégorie de la personne puisque son pouvoir réside non seulement dans l'introduction d'un nouveau repère temporel mais surtout dans la propulsion du référent du sujet du verbe dans le statut de thème. En ce sens, il fonctionne d'une manière progressive. Situé à droite d'une relation anaphorique établie par l'imparfait, le passé simple déclenche soit une discontinuité de la 3^{ème} personne dans la continuité thématique du texte, soit une discontinuité temporelle du sujet et sa division interne. D'où une relation zéro dans le temps entre une relation anaphorique établie par l'imparfait à gauche et un procès au passé simple à droite.

Faute de la continuité de la personne ou du sujet qu'entraîne le passé simple, la situation à l'imparfait, définie par une mise en perspective, ne peut pas avoir

les propriétés d'un lieu. Ainsi, situé à droite, en dehors d'une relation anaphorique établie par l'imparfait, un procès au passé simple contribue à la suspension de la relation intersubjective que prépare l'imparfait. Or cette relation intersubjective aboutit à une relation expérientielle lorsque l'imparfait alterne, dans les contextes sémantiquement proches, avec le passé composé : le locuteur est identifié comme bénéficiaire d'une expérience, d'un état ou d'un fait par lesquels il a été affecté dans le passé. Sur le plan de la référence, donc, l'alternance passé simple/imparfait/passé simple donne lieu à un passé saisi au travers de la discontinuité de la personne ; sur le plan de la réception, elle contribue à l'idée d'un *passé dénué de toute dimension expérientielle*. Tandis que l'alternance avec le passé composé assure la continuité du sujet dans le temps.

2.3. L'idée d'extériorité

Le passé simple n'exploite pas les propriétés aspectuelles de l'imparfait à la manière du passé composé. Leur concurrence est évidente dans les contextes où le passé simple et le passé composé sont appliqués aux verbes à sujet non agentif et lorsque les deux temps verbaux sont envisagés en dehors d'une relation anaphorique avec l'imparfait. De plus, la démarche qui consiste à lier une temporalité alternante à la problématique de la personne met en évidence une distinction importante qui permet de rendre compte de la concurrence du passé simple et du passé composé dans le discours autobiographique.

En confrontant le passé simple à l'imparfait, nous avons tendance à attribuer au passé simple l'idée d'une extériorité complète. Avec le passé simple, l'événement serait entièrement vu du dehors. L'imparfait, qui se définit par un mode de localisation contingent, implique l'intériorité. Or, si le procès est vu, il faut que quelqu'un occupe la position de l'envisager, qu'une subjectivité soit en mesure de le considérer du dehors. C'est précisément là que nous voyons la principale difficulté à rendre compte de l'emploi du passé simple associé à un *je* autobiographique : cette extériorité ne peut pas concerner le rapport du sujet *au procès* puisque, comme nous l'avons montré, avec le passé simple, il y a suspension de toute relation intersubjective. Le sujet ne peut pas s'extérioriser par rapport au procès, comme cela semble possible avec le passé composé. En effet, l'alternance passé composé/imparfait permet d'« embrasser du regard » et de « réunir dans

une synthèse conceptuelle ce qui se présente en succession et non comme un ensemble » (Elias 1984 : 14). Cet aspect de synthèse conceptuelle engendre l'idée d'un passé que l'on peut habiter et à l'égard duquel il est possible de prendre ses distances. En ce sens, l'alternance passé composé/imparfait dans le texte rompt avec l'image d'une temporalité linéaire et s'interprète en opposition à elle. En revanche, le passé simple ne fournit aucun repère *au-delà* du verbe, aucun repère à l'extériorité du temps. Comment ce temps verbal peut-il alors s'associer à un sujet autobiographique, à un sujet qui implique nécessairement une *relation* entre le passé – son passé - et l'actualité énonciative ? Le passé simple est inapte à répondre à un sujet autobiographique *uni* dans le temps car inapte à faire le lien entre le temps d'un procès envisagé intérieurement et celui de l'énonciateur. Le passé simple a) inscrit *dans* le temps en suspendant toute relation avec l'intériorité du sujet que prépare l'imparfait (à gauche) et b) ne comprend pas de repère extérieur au procès. Par conséquent, si une distance ou une extériorité est repérée en opposition à l'imparfait, elle n'est pas celle d'un sujet qui s'extérioriserait par rapport à l'intériorité du procès. Nous allons le voir : elle concerne *le rapport du sujet à sa propre intériorité*.

La distinction des deux temps verbaux – le passé simple et le passé composé - se fait en accord avec deux plans d'énonciation, celui du discours et celui de l'histoire. Néanmoins, on ne voit pas clairement comment ces deux temps entrent en concurrence sur le plan de la personne puisque, en respectant le cadre théorique de Benveniste, nous avons tendance à associer le passé simple à la 3^{ème} personne. Tous les emplois du passé simple ne seraient donc pas problématiques car les deux temps ne sont pas en concurrence dans tous les contextes. Associé à la 3^{ème} personne, le passé simple se laisse aisément remplacer par le passé composé. La concurrence des deux temps du passé semble donc moins importante sur le plan de la 3^{ème} personne. Tel est le cas de l'exemple suivant :

(8) Après avoir quitté Martial, je suis rentré à la maison pour dire à ma mère et à ma soeur Georgette que (...) Nous sommes donc ressortis tous les trois pour voir ce qui se passait. Il y avait déjà beaucoup de monde aux fenêtres (...) Tous étaient soucieux de comprendre le pourquoi d'un tel déploiement.

Lorsque *ma mère vit* la scène, *elle me conseilla* de ne pas y aller (...) Je lui répondis que j'étais parfaitement en règle (...) R. Hébras, *Oradour-Sur-Glane. Le drame heure par heure*, p. 14

En revanche, lorsqu'il s'agit de récit autobiographique, les conditions concernant le statut de la personne changent.

2.4. La non-identité du sujet autobiographique

Le passé composé et le passé simple sont interchangeable lorsque, associés à un *je* autobiographique, ils constituent une temporalité linéaire, une succession de procès. Mais lorsqu'il s'agit d'un passé composé combiné avec un *je* autobiographique dans le statut d'un sujet non agentif et dans le cadre d'une alternance avec l'imparfait, le passé simple, dans les mêmes conditions, entraîne des conséquences sur le sujet autobiographique. Observons l'exemple suivant :

(9) La progression de l'incendie *fut* rapide. J'ai résisté le plus longtemps possible en me protégeant avec les corps de ceux qui avaient déjà rendu le dernier souffle. Je n'ai pas entendu les Allemands partir. Quand le feu me *gagna*, je me *dégageai* avec difficulté, pour sortir de ce brasier, persuadé d'être abattu immédiatement. Ma surprise *fut* grande de me trouver encore vivant. Je me *dirigeai* vers une petite porte au fond de la grange que *j'ouvris*. Elle *donnait* sur une courette sans issue. Je *revins* sur mes pas (...) R. Hébras, *Oradour-Sur-Glane. Le drame heure par heure*, p. 21.

En imposant au sujet une certaine intériorité vis-à-vis du procès, les verbes tels que *résister* ou *entendre* livrent le sujet à une tension interne : le sujet est tiraillé entre cette intériorité du procès et la position externe au-delà du verbe qu'impose le passé composé. Il est pris ainsi dans une double relation temporelle. Le passé composé coupe le récit et introduit un nouveau plan : c'est le plan du commentaire. Mais, avec le passé simple, ce n'est plus le cas ; le sujet du passé simple, étant désigné comme locuteur, ne peut pas être livré à une tension interne car il n'est pas pris dans un rapport au procès : le procès au passé simple est coupé du présent. Le passé simple ne peut qu'inscrire le procès dans le passé mais aucun type de relation avec le sujet du discours n'est établi. C'est pourquoi, à la place du composé, le passé simple supprime le plan du commentaire : la séquence (9) est transformée en un récit *tout court* qui se donne comme une succession d'événements :

(9a) La progression de l'incendie *fut* rapide. Je résistai le plus longtemps possible en me protégeant avec les corps de ceux qui avaient déjà rendu le dernier souffle. Je n'entendis pas les Allemands partir. Quand le feu me *gagna*, je me *dégageai* avec difficulté, pour sortir de ce brasier, persuadé d'être abattu immédiatement. Ma surprise *fut* grande de me

trouver encore vivant. Je me dirigeai vers une petite porte au fond de la grange que j'ouvris. Elle donnait sur une courette sans issue. Je revins sur mes pas (...) ⁸

Autrement dit, le critère qui permet de faire apparaître la relation du sujet au procès et qui caractérise le passé composé cesse d'être pertinent pour le passé simple. Dans un contexte où il s'agit de livrer le sujet à un double rapport au procès et/ou au temps, le passé composé semble être la forme idéale. On comprend aussi pourquoi le passé composé, appliqué aux verbes à sujet non agentif, est utilisé pour interrompre une succession au passé simple. Néanmoins, les deux temps co-existent avec les verbes à sujet non agentif. Cela signifie que le passé simple et le passé composé s'appliquent au même type de verbe et s'engagent dans le même type de relation que le verbe entretient avec le sujet. Or, c'est précisément dans leur co-existence dans ce type de contexte que se dévoile la nature de leur concurrence, comme le montre cette séquence poignante :

(10) Cette manoeuvre de séparation me surprit. *Je voulais* revoir ma mère et mes soeurs. Lorsque *je les aperçus*, leur regard était déjà posé sur moi. *Ma mère esquissa* un semblant de sourire et dans ses yeux que je n'oublierai jamais, j'y ai lu de la pitié, de la révolte, de la peur et surtout un désespoir incommensurable qui ont fini par lui embuer ce regard plein d'amour. A cet instant, *je fus bousculé* pour aller m'aligner au mur avec tous les hommes. R. Hébras, *Oradour-Sur-Glane. Le drame heure par heure*, p. 17.

Le *je* dans *j'y ai lu de la pitié* n'a pas tout à fait le même référent que le *je* dans *je voulais*, *je les aperçus*, *je fus bousculé*. L'expression verbale *lire de la pitié dans ses yeux*, qui se laisse paraphraser par le verbe de perception *voir* et qui sélectionne un sujet non agentif impose au sujet un rapport interne au procès. Le passé composé introduit une *relation* dans la distance qui sépare cette intériorité du passé et l'extériorité du sujet parlant en rattachant le passé à l'actualité que partagent les interlocuteurs. Par conséquent, il y a unicité du sujet : la personne désignée comme locuteur, située dans le passé, est mise en relation avec la personne qui parle, avec l'énonciateur. Le sujet désigné par le pronom de la 1^{ère} personne s'exprime par la voix qui correspond au « locuteur référé ». Le sujet

⁸ Compte tenu du grand nombre de verbes déniaient le statut d'agent au sujet (notamment les verbes de perception, les verbes d'état, les verbes pronominaux, les verbes de mouvement etc.), il est possible de dire qu'il s'agit d'une « pseudo-succession ».

autobiographique associé au passé composé est donc une personne temporellement réunie.

Il n'en va pas de même avec le sujet autobiographique associé au passé simple dans *je voulus, je les aperçus, je fus bousculé*. La première personne renvoie à une personne inscrite dans le passé et qui n'est pas mise en relation avec le locuteur puisque le passé simple suspend la relation entre le passé et le présent. Ainsi, il empêche de lier l'intériorité du procès situé dans le passé à l'actualité du locuteur. Par conséquent, « le locuteur référé » reste prisonnier du passé. Mais la voix que nous *entendons* est au présent. C'est pourquoi le référent du sujet autobiographique associé au passé simple est identifié comme un sujet dont la voix ne correspond pas à la personne désignée comme locuteur. C'est un sujet dont « le visage » et la voix sont dissociés. Ce n'est plus un sujet temporellement réuni ; c'est un sujet intérieurement divisé. D'où le statut ambivalent de ce *je* : son référent est, en quelque sorte, tenu par l'intériorité vis-à-vis du procès ; en même temps, il est représenté par une voix qui prend ses distances par rapport à cette personne désignée comme locuteur. Certes, le passé simple et le passé composé sont interchangeables dans ce type de contexte. Mais leur interchangeabilité n'est pas sans conséquences sur le caractère référentiel du sujet autobiographique. Avec le passé simple, le référent du *je* est temporellement désuni. Il n'est pas mis en relation avec la position énonciative que l'on attribue au sujet parlant : le sujet parle comme si ce n'était pas lui, mais un autre que lui.

Le sens des verbes au passé simple et la configuration du prédicat atténuent souvent la non-coïncidence entre un locuteur référé mais que l'on n'entend pas et la voix qui s'en détache pour prendre la place du sujet parlant. Dans *je voulus, je les aperçus, je fus bousculé*, le verbe *vouloir* exprime une disposition intérieure de la personne, le verbe *apercevoir* une activité naturelle de la personne, une qualité que l'on ne peut pas déclencher de l'extérieur. Le sujet passif désigne une personne qui subit un acte. Les sujets de tous ces verbes ont pour propriété de ne pas pouvoir contrôler le procès extérieurement. C'est très significatif sur le plan de la référence car le passé simple, en inscrivant le référent du verbe dans le passé, y inscrit nécessairement la personne désignée par le sujet du verbe. Mais la 1^{ère} personne grammaticale implique le temps de l'acte de parole, à savoir le présent du sujet parlant. Cela renforce une sorte de non identité entre la personne désignée comme locuteur et l'instance vocale : le sujet parlant se dédouble pour

pouvoir combler la distance qui sépare la personne qui est dite parler, située dans le passé, et le présent d'une position énonciative. C'est la distance qui sépare une personne sans voix et une position énonciative indiquée par la première personne grammaticale. Avec le passé simple appliqué au verbe à un sujet non agentif, il y a, de toute évidence, extériorisation de la voix par rapport à la personne désignée comme locuteur. C'est ainsi que le passé simple crée la polyphonie au sein du sujet autobiographique.

Il faut noter que cette division temporelle du sujet n'entraîne pas une « séparation *complète* entre le *je* de l'énoncé et le *je* de l'énonciation », comme on peut le penser, car les deux réalités sont liées par le même signe *je*. La structure du *je* peut être particulièrement complexe, lorsqu'il s'agit d'un sujet autobiographique : *je* désigne forcément celui qui parle ou celui qui raconte sa vie ; en même temps, il désigne celui dont on parle. Mais, associé au passé simple, *je* peut désigner aussi « celui qui est dit parler » (Ducrot 1984 : 210).

La division du sujet parlant au sein d'un sujet autobiographique n'est pas sans incidences sur le rapport *entre* les procès, notamment lorsqu'il s'agit de passés simples en série, comme l'indique notre exemple : *je voulais, je les aperçus, je fus bousculé*. Comme le passé simple impose le principe de postérité, les occurrences de *je* ne peuvent pas avoir des référents identiques. Le référent du *je* associé au verbe à droite est postérieur dans le temps par rapport au référent du *je* associé au verbe à gauche. En d'autres termes, le sujet autobiographique représenté par une succession au passé simple est non seulement intérieurement divisé, mais aussi en décalage temporel par rapport à soi ⁹.

La non identité à laquelle s'expose le sujet autobiographique se retire, comme nous venons de le montrer, avec le changement de temps grammatical, comme dans : *j'y ai lu de la pitié et dans (...)*. Le passé composé, associé à un sujet autobiographique et à un verbe à sujet non agentif permet que la personne désignée comme locuteur et le sujet parlant soient mis en relation. C'est le temps qui permet qu'une personne représentée par le sujet du verbe, prise dans une position *interne au procès*, réponde à l'*extériorité* du sujet parlant. Pas de distance qui sépare le locuteur et sa voix. Ainsi, la personne qui est dite parler est effecti-

⁹ Le sous-titre de cet ouvrage *Le drame heure par heure* souligne également ce sujet en décalage par rapport à soi.

vement la personne qui parle. La voix que l'on entend peut être attribuée à la personne désignée comme locuteur qui est, dans ce cas, bénéficiaire d'une expérience. C'est ainsi que le passé composé introduit une relation au sein du sujet autobiographique et contribue à son unicité. Le référent du sujet du verbe et le référent du verbe sont unis dans le temps. D'où aussi le caractère expérimentiel du passé composé associé à la première personne et à un sujet non agentif, caractère qui n'exclut nullement sa valeur aoristique.

3. Deux modèles de sujet autobiographique : sujet réuni et sujet polyphonique

Le dédoublement du sujet parlant, d'un côté, et l'extériorisation de la voix par rapport à la personne désignée comme locuteur, de l'autre, se confirme, d'ailleurs, par l'incompatibilité entre les sujets dits modaux, associés aux verbes au passé simple introduisant *un dictum* et les adverbes dits illocutifs, tels que *sincèrement, franchement, sérieusement* qui « caractérisent le locuteur en tant que locuteur » (Guimier 1996 : 155) :

- (11) **Sincèrement*, je voulais que Pierre rentrât plus tôt.
**Franchement*, je pensai que cette région était inhabitée.

Le passé simple qui nécessairement inscrit le sujet du verbe dans le passé empêche que la personne désignée par *je* soit le sujet parlant. Par conséquent, la sincérité ou la franchise ne peut pas lui être attribuée, ce qui est incompatible avec le statut illocutif de cet adverbe. On ne sait pas qui devrait être concerné par la sincérité ou par la franchise. On ne sait pas laquelle des deux instances - la personne désignée comme celle qui parle ou la voix énonciatrice - est censée avoir le rôle du sujet parlant. Pour que ces énoncés soient acceptables, il suffit de changer le statut de l'adverbe et de le faire porter sur le procès :

- (12) Je voulais *sincèrement* que Pierre rentrât plus tôt.
Je pensai *franchement* que cette région était inhabitée

Dans ce cas, *sincèrement* ou *franchement* sont marqueurs d'un mode d'envisagement de l'énoncé. Ce mode peut être exprimé par un *je* énonciateur, c'est-à-dire, par une position énonciative qui n'est pas forcément liée à une personne désignée comme sujet parlant.

Les énoncés dans (11) peuvent être rendus acceptables également si l'on change le temps verbal et si, à la place du passé simple, on utilise le passé composé ou l'imparfait :

(13) *Sincèrement*, je voulais que Pierre rentrât plus tôt ; *Sincèrement*, j'ai voulu que Pierre rentrât plus tôt

Franchement, je pensais que cette région était inhabitée. *Franchement*, j'ai pensé que cette région était inhabitée.

Dans les deux cas, la personne désignée comme locuteur est *en même temps* le sujet parlant. Le sujet n'est pas intérieurement divisé ; ce n'est pas un sujet polyphonique. Avec le passé composé, il y a relation entre deux réalités temporelles, un recouvrement d'identité et, par conséquent, il y a unité du sujet autobiographique. Avec l'imparfait, les deux instances du sujet sont temporellement unies aussi : la personne représentée par le sujet du verbe, impliquée dans un rapport interne au procès, est aussi la personne qui parle. Le fait que les deux instances du sujet – la personne qui est dite parler et le sujet parlant – soient situées dans le passé n'est pas un obstacle. La sincérité ou la franchise peuvent être attribuées à un sujet autobiographique puisque son homogénéité est préservée. C'est donc l'unicité temporelle du locuteur qui est la condition de l'attribution du sentiment de sincérité ou de franchise au locuteur. Avec l'imparfait ainsi qu'avec le passé composé, la voix et le locuteur désigné en tant que tel ne font qu'un mais le *je* autobiographique n'a pas le même référent dans les deux cas. Avec le passé composé, l'unité du sujet est conditionnée par la continuité entre le passé et l'actualité d'énonciation ; celle qu'impose l'imparfait est une unité dans le passé, sans lien avec l'actualité.

La structure polyphonique du sujet autobiographique disparaît aussi, dans les mêmes conditions, avec le changement de la personne grammaticale. Tel est le cas de *Ma mère esquissa un sourire (...)* où le sujet du verbe est plutôt agentif, représenté par un SN de 3^{ème} personne. Comme il s'agit d'une non-personne, extérieure au rapport *je-tu*, cette personne est sans relation avec l'actualité énonciatrice. Elle est objectivée, séparée de la voix du locuteur. C'est pourquoi la polyphonie disparaît avec la conversion du récit autobiographique en un récit à la troisième personne :

(9b) La progression de l'incendie fut rapide. Max a résisté le plus longtemps possible en se protégeant avec les corps de ceux qui avaient déjà rendu le dernier souffle. Il n'a pas entendu les Allemands partir. Quand le feu le gagna(...)

(10b) Cette manoeuvre de séparation surprit tout le monde. *Le petit garçon voulut* revoir sa mère et ses soeurs. Lorsqu'il *les aperçut*, leur regard était déjà posé sur lui. *Sa mère esquissa* un semblant de sourire et dans ses yeux que je n'oublierai jamais, il a lu de la pitié, de la révolte, de la peur et surtout (...). A cet instant, *il fut* bousculé pour aller (...)

La polyphonie disparaît au sein du sujet mais le passé composé entraîne la division de la séquence en deux niveaux qui représentent le niveau de récit et le commentaire. Néanmoins, les effets sur le plan du commentaire ne sont pas identiques dans les deux séquences : avec le passé composé dans (9b), il y a effet de dramatisation ; dans (10b), il y a effet de surprise.

Il est donc clair que le passé simple affecte bel et bien la catégorie de la personne au sens où il impose nécessairement l'extériorisation de la voix énonciatrice par rapport à la personne représentée par le sujet du verbe. C'est le temps du passé qui dénie au sujet le statut du sujet parlant. C'est pourquoi le passé simple semble plus « naturel » avec un sujet du verbe représenté par la 3^{ème} personne. En revanche, lorsqu'il est associé à un sujet représenté par la 1^{ère} personne d'un sujet non agentif, il dénie l'unité du sujet et empêche que le sujet parlant soit en même temps bénéficiaire d'une expérience. C'est pourquoi le passé simple est souvent associé au récit strict, à « la narration pure » (Riegel 1996 : 304), à la présentation des faits dans leur « pure succession » (Berthonneau, Kleiber, 1999 : 152). C'est pourquoi il est souvent associé au « faits » situés dans le passé¹⁰ et pourquoi son emploi dans les genres embrayés semble « atypique » ou « stylistiquement marqué ».

Cette propriété du passé simple fournit également la réponse qui nous permet de comprendre pourquoi le passé simple appliqué au verbe *être* et à la première

¹⁰ Nous n'avons pas deux passés simples : l'un non polyphonique, réservé pour la 3^{ème} personne, associé au plan de l'histoire, l'autre se combinant avec la première personne, susceptible de représenter des voix ou des points de vue (Nølke 106), associé au plan du discours. Les sentiments mêlés que nous pouvons avoir et qui oscillent entre l'"objectivité" du passé simple et sa "subjectivité" ou entre l'historicité du passé simple et la dimension expérientielle du passé composé découlent du régime vocal imposé par ces temps grammaticaux à la personne du verbe.

personne est inacceptable dans une succession, comme dans l'exemple déjà évoqué :

(11) Le 27 novembre, à la nuit, étant dans une tranchée face à l'ennemi, les Allemands nous *surprirent*, et *jetèrent* la panique parmi nous dans notre tranchée, *nous nous retirâmes* dans une tranchée arrière, et nous *retournâmes* reprendre nos places presque aussitôt. ** Nous *fûmes* épuisés.

alors que, dans les mêmes contextes, associé à la troisième personne, tel est le cas de *Tout le monde fut fatigué*, il est parfaitement acceptable, voire fréquent. Dans ce cas, le passé simple peut avoir également la valeur d'un superlatif en exprimant quelque chose d'extraordinaire :

(12) *Tout le monde fut dans un de ces états d'épuisement extrême.*

Le rapport du sujet à l'état n'est pas le même que celui du sujet à un procès ou à une activité ou à un acte. Ce n'est pas la personne représentée par le sujet du verbe qui se trouve à l'intérieur d'une situation ou d'un état ; c'est l'état qui est à l'intérieur de la personne. Le passé simple, appliqué au verbe *être* et à la première personne, est théoriquement prêt à déclencher la séparation de la personne désignée comme locuteur et l'instance énonciatrice. Mais à partir du moment où un état est l'état de cette personne désignée, la division du sujet parlant entraînerait la division de l'état. Or ce n'est pas possible car les états ne se divisent pas et ne sont pas segmentables. Ils sont incompatibles avec les indications temporelles, telles que *à midi* ou *en une heure*, comme dans

(12a)**Tout le monde fut dans un de ces états d'épuisement extrême à midi, en une heure.*

La polyphonie que provoque le passé simple ne peut pas aboutir avec un sujet autobiographique à qui il s'agit d'attribuer les états ou les propriétés des personnes car, dans ce cas, il s'agirait d'attribuer ces états ou ces propriétés seulement à une position énonciatrice ou à une voix. La polyphonie ne peut concerner un sujet autobiographique que lorsque ce sujet est une personne elle-même dans un rapport interne au procès.

Par contre, avec la 3^{ème} personne, cette restriction n'est plus valable car la non-personne dans la fonction du sujet du verbe est nécessairement séparée du sujet parlant. Les deux personnes étant séparées, les états ou les propriétés peuvent être attribués à la personne représentée par le sujet du verbe, à savoir, à la non-personne. Le locuteur n'a pas à être intérieurement divisé. De plus, ces états, ces

propriétés ou ces expériences peuvent succéder aux activités ou aux actes exprimés par les verbes au passé simple puisque leur enchaînement ne concerne pas les expériences du locuteur mais les expériences d'une autre personne, désignée par la 3^{ème} personne du sujet du verbe. Dans les emplois comme *Elle fut une de mes dernières joies*, où le passé simple est appliqué au verbe *être* avec la valeur d'un superlatif, le prédicat représente la *nature* de cette relation entre le locuteur et une autre personne. En posant le sujet anaphorique comme thème, le passé simple accuse la distance entre le locuteur, responsable de l'énoncé et cette 3^{ème} personne dont il émet une opinion. C'est pourquoi ce type d'emploi du passé simple caractérise fondamentalement le plan du commentaire et ne peut pas se situer sur le plan du récit. Le phénomène est évident dans la combinaison du passé simple avec le présentatif. L'expression du type *Ce fut une expérience terrible*, est souvent utilisée pour clore un récit. Il ne s'agit plus d'évaluer la relation entre le locuteur et une autre personne, mais d'évaluer la globalité d'une expérience. Voilà pourquoi les verbes d'état au passé simple, associés à la 3^{ème} personne sont fréquemment employés.

C'est ainsi que l'on explique la concurrence du passé simple et du passé composé combinés avec la première personne grammaticale dans les récits de témoignage, dans les contextes où ces deux temps sont interchangeable. Ce qui les met en concurrence dans les genres embrayés, c'est le régime vocal que les deux temps grammaticaux imposent à un sujet autobiographique. Associés à un *je* non agentif et alternant avec l'imparfait, ils véhiculent deux modèles de temporalité et, par conséquent, deux modèles de sujet autobiographique : l'un représente un sujet réuni dans le temps car, avec l'imparfait et le passé composé, il y a continuité entre le passé du procès auquel le sujet a un rapport interne et le présent de l'acte de parole. L'autre est polyphonique, intérieurement divisé et en décalage par rapport à soi, car avec l'imparfait et le passé simple, il y a discontinuité entre le passé du procès auquel le sujet a un rapport interne et le présent d'une position énonciatrice, entre cette intériorité à laquelle est contraint le sujet désigné comme locuteur et l'extériorité d'une position énonciatrice ¹¹. Ces deux modèles d'histoi-

¹¹ Cette finesse que confèrent les temps français du passé au sujet autobiographique et à sa temporalisation ne peut pas être rendue, par exemple, en anglais. Nous sommes obligés

re personnelle, deux modèles de sujet autobiographique co-existent dans le même genre, comme le montre notre corpus ¹².

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Arrivé M., Gadet F., Galmiche M., 1986, *La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française*, Paris : Flammarion.
- Aslanides-Rousselet S., 1998, Exprimer linguistiquement une relation entre deux événements : les connecteurs de la simultanéité en français, *Chronos*, 277-293.
- Benveniste E., 1974, *Problèmes de linguistique générale*, 2, Paris : Gallimard.
- Berthonneau A.-M., Kleiber G., 1998, « Imparfait, anaphore et inférences », in A. Borillo, C. Veters et M. Vuillaume édés, *Chronos 3 : Variations sur la référence verbale*, Amsterdam/Atlanta : Rodopi, 35-66.
- Berthonneau A.-M., Kleiber G., 1999, Pour une réanalyse de l'imparfait de rupture dans le cadre de l'hypothèse anaphorique méronomique, *Cahiers de praxématique* 32, 119-166.
- Brès J., 1994, *La narrativité*, Louvain-La-Neuve : Duculot.
- Brès J., 1998, De l'alternance temporelle passé composé/présent en récit oral conversationnel, in A. Borillo, C. Veters et M. Vuillaume édés, *Chronos 3*, « Variations sur la référence verbale », Amsterdam/Atlanta : Rodopi, 125-137.

de recourir à la traduction à l'aide d'un seul temps – le prétérit. Dans ces langues, il n'est pas possible de faire apparaître, à l'aide de l'alternance des temps du passé, la distinction entre un sujet polyphonique et un sujet autobiographique ré-uni dans le temps.

¹² Les deux modèles de sujet peuvent s'exclure dans certains contextes, auquel cas il est possible de constater que la distribution de ces deux temps du passé répond, plus ou moins, aux contraintes de différents genres autobiographiques. On dit souvent, par exemple, que le passé simple n'est pas bien adapté aux genres épistolaires. Si c'est vrai, c'est parce que les genres épistolaires acceptent difficilement la non-identité du sujet, le dédoublement du sujet parlant. La correspondance intime semble ne pas tolérer que le sujet soit intérieurement divisé. La loi de ce genre exige que la personne qui est dite parler soit effectivement le locuteur. Ecrire une lettre serait donc un acte qui présuppose un sujet identique à soi qui dit *je* et s'adresse à un sujet désigné par *tu*, lequel est aussi identique à soi.

- Caron Ph., Liu Y.C., 1999, Nouvelles données sur la concurrence du passé simple et du passé composé dans la littérature épistolaire, *L'Information grammaticale* 82, 38-50.
- Corblin F., 1995, *Les formes de reprise dans le discours, Anaphores et chaînes de référence*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Ducrot O., 1984, *Le dire et le dit*, Paris : Les Editions de Minuit.
- Ducrot O., 1989, *Logique, structure, énonciation, Lectures sur le langage*, Paris : Les Editions de Minuit.
- Elias N., 1996, *Du Temps*, Paris : Editions Fayard.
- Guillaume G., 1929, *Temps et verbe*, Paris : Champion, Rééd. 1965.
- Guimier C., 1996, *Les adverbes du français*, Paris : Ophrys.
- Klum A., 1961, *Verbe et adverbe*, Uppsala : Almqvist et Wiksell.
- Leeman-Bouix D., 1994, 2002, *Grammaire du verbe français*, Paris : Nathan.
- Molendijk, A., 1996, Anaphore et imparfait : la référence globale à des situations présupposées ou impliquées, *Chronos 1*, « Anaphores temporelles et (in)cohérences », 109-123.
- Moeschler, J., 1996, Récit, ordre temporel et temps verbaux, in M. Laforest, éd., *Autour de la narration*, Québec : Nuit blanche éditeur, 151-170.
- Nølke H., Olsèn M., 2002, Le passé simple subjectif (2), *Polyphonie – linguistique et littéraire V*, 101-119.
- Riegel M., Pellat J.-C., Rioul R., 1996, *Grammaire méthodique du français*, Paris : PUF.
- Touratier Ch., 1996, *Le système verbal français*, Paris : Masson & Armand Colin.
- Vassant A., 1981, Ambiguïtés et mésaventures d'une théorie linguistique : les relations de temps dans le verbe français d'E. Benveniste, *L'Information grammaticale* 9, 13-19.
- Wilmet, M., 1998, *Grammaire critique du français*, Paris, Bruxelles : Editions Duculot.